



Activité UFR
N° 19
Sept. - Oct. 2013

SOMMAIRE

Vie syndicale et des sections

p2 : Compte rendu succinct du Conseil National des 11 et 12 septembre.
p3 : AG retraités Renault Sandouville du 17 septembre.

Economie

p3 - La durée du travail.
p4 : Retraites, l'invention de la caisse vide.
p6 : La retraite, un acquis insupportable pour les capitalistes.

Santé

p7 - Le suivi post-professionnel.

Europe - International

p7 - Construction de l'Europe.

Histoire

p8 - Mars-avril 1963, grève des mineurs.

Culture

p9 - L'art en France sous l'occupation.
p9 - Jean-Georges Noverre.

Sport - Loisirs

p10 - Le badminton.

Vacances - Voyages

p11 - Village vacances Mesquer.

Publicité

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris
Case 433
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20
Fax : 01.55.82.86.53
e mail : ufr@ftm-cgt.fr
site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication :
P. Martinez
Rédaction : N. Boulanger
Maquette : G. Coulibaly

Bimestriel - prix : 1 Euro
Abonnement annuel : 6 Euros
Imprimé par nos soins

Commission paritaire
1113 S 06644

ISSN 1251 9308

ENCART
LETTRE AUX SECTIONS N°20

Des moyens d'initiatives citoyennes en France et en Europe



Pierre BOLLE, membre du Bureau National

La situation des retraités dans les pays d'Europe se dégrade continuellement, en raison notamment, de la mise en œuvre des plans d'austérité des gouvernements européens, sous l'impulsion de la Commission

Européenne, de la Banque Centrale Européenne et du FMI.

En France, dans la ligne des politiques d'austérité de la troika (UE-BCE-FMI), les attaques contre le pouvoir d'achat des retraités et des salariés ne cessent de se développer : « stagnation et baisse des salaires, de la masse salariale nationale, baisse du niveau des pensions de retraite par rapport à l'inflation avec la cotisation de 0,3% pour la perte d'autonomie, le recul de janvier à avril de la revalorisation des retraites et maintenant, report en octobre 2014 au lieu du mois d'avril, désindexation des retraites complémentaires au 1^{er} avril 2013 ».

D'autres choix sont possibles, nous avons des propositions, si les retraités étaient nombreux à le dire et à le crier lors de la journée d'action du 10 septembre, **il est absolument nécessaire que nous soyons encore plus nombreux lors de la semaine d'action des actifs du 7 au 11 octobre et lors de la journée d'action des retraités du 8 octobre pour porter nos revendications dans la rue !**

L'avenir des retraites, le niveau de protection sociale, la réponse aux besoins, se posent partout en Europe, dès lors que domine la loi du capital et de l'argent roi, la recherche du profit.

En Europe, les richesses créées sont nombreuses. **Une autre répartition des richesses au profit des salariés et des retraités est nécessaire.**

Il est de l'intérêt de tous les retraités européens de militer ensemble, sur leurs droits, que ce soit en matière de pension, de santé, de protection sociale. **Nous devons poursuivre et amplifier nos initiatives et créer de nouvelles solidarités.**

Ne pas créer cette solidarité, cette coordination, ce serait pour nos propres actions, dans chaque pays européen affaiblir notre volonté de construire une Europe sociale et solidaire. Le poids des décisions politiques est lourd, mais rien n'est joué car des initiatives citoyennes sont possibles au niveau européen.

L'initiative citoyenne européenne, existe depuis le Traité européen de Lisbonne. Avant, seule la Commission européenne avait l'initiative de créer des directives. Même si la CGT est contre ce traité, pourquoi ne pas en utiliser les rares points positifs ? C'est ce que fait la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées (FERPA).

Une initiative citoyenne européenne est une invitation faite à la Commission Européenne de présenter une proposition législative dans un domaine pour lequel l'UE est habilitée à légiférer. L'initiative doit être soutenue par au moins un million de citoyens européens issus d'au moins 7 pays sur les 28 que compte l'Union. Elle peut porter sur n'importe quel domaine dans lequel la Commission est habilitée à présenter une proposition législative telle que : l'environnement, l'agriculture, les transports, la santé publique, l'eau, la perte d'autonomie, l'industrie, etc.

Une directive Européenne (loi) contraint les pays membres de l'Union à légiférer dans le cadre de cette directive. Le pays est libre de faire voter la loi qu'il veut tout en respectant le cadre de cette directive. Les pays ont toute latitude pour rédiger une loi dans le cadre de la directive.

Le cadre de la directive est rédigé par des militants des syndicats composant la FERPA. On voit donc tout l'intérêt d'une telle action. Le texte présenté doit être validé par la Commission Européenne. Si elle ne le valide pas, son refus doit être justifié. Ce qui permet de représenter un autre texte.

Se mobiliser lors d'une Initiative Citoyenne Européenne peut avec le temps permettre de faire avancer une Europe sociale qui est en panne.

Compte-rendu du Conseil National de l'UFR des 11 et 12 septembre 2013

Nous étions environ 55 membres du Conseil National à nous réunir le mercredi 11 septembre après-midi (en présence de Philippe MARTINEZ, Secrétaire Général de la Fédération de la Métallurgie) puis le lendemain, dans la matinée du 12.

L'assemblée a tout d'abord rendu hommage à deux anciens responsables de l'UFR décédés durant l'été : Claude LAGARRIGUE et Aimé MURE.

Après le discours très complet d'introduction présenté par Jean-Marie SCHAPMAN, c'est un débat bien fourni qui a pu se dérouler, dans une ambiance fraternelle, tout au long de la séance.

Au lendemain de la journée nationale d'action sur les emplois, les salaires et les retraites, c'est bien sûr à propos de la mobilisation de la veille et de la nouvelle bataille des retraites que les interventions furent les plus nombreuses. Dans l'ensemble, bien que cette mobilisation ait été contrastée entre les différentes villes du pays, le sentiment dominant est celui d'une participation importante compte tenu, notamment, de sa date située dès la rentrée. Partout, c'est la CGT qui était, une fois encore, à la pointe du combat : dans la métallurgie, 600 appels à la grève dont 5 seulement furent lancés en commun. Les participants ont exprimé une forte attente pour la poursuite de l'action dans le mois qui vient, sachant que le débat parlementaire devrait s'entamer à partir du 4 octobre.

Leurs analyses ont porté sur la critique des mesures annoncées par le gouvernement, en particulier le report de la date de revalorisation annuelle des pensions qui consiste de fait à les geler pendant 18 mois, contrairement aux commentaires des médias, les retraités sont bien touchés et plutôt lourdement. Pendant ce temps, les dividendes versés aux actionnaires pourront continuer à augmenter et la fortune des plus riches poursuivra son mouvement d'accumulation. Il nous faut agir encore plus fortement pour que l'oreille gauche de ce gouvernement entende les revendications posées par la CGT et finisse par les appliquer !

Pour les retraités, le mécontentement s'accroît également du fait des mesures fiscales (gel du barème, 1/2 part des veuves, veufs ...). Nombre d'entre eux se retrouvent imposables et par voies de conséquences en viennent à perdre les exonérations dont ils bénéficiaient. Au total, une perte de pouvoir d'achat très lourde et une sourde inquiétude pour les jours futurs.

Les jours futurs, pour beaucoup de retraités, sont aussi synonymes de perte d'autonomie. C'est vrai en France comme dans toute l'Europe et le débat a également porté sur l'Initiative Citoyenne Européenne en faveur du Droit Universel de compensation à la perte d'autonomie (voir article dans ce numéro d'Activité). Le Conseil National approfondira cette question en novembre.

La situation en Syrie et la question de l'intervention a également été abordée par les participants. C'est un doute qui s'est en fait exprimé tant sur les forces qui s'affrontent dans ce pays, que sur

les faits qui sont utilisés par la France et les USA pour justifier une intervention militaire dont les effets sont redoutés.

Suite à l'invitation formulée par Jean-Marie SCHAPMAN, le débat s'est enfin concentré sur la question de la vie syndicale et du renforcement de nos organisations. Nous visons pour d'ici le Congrès Fédéral de juin 2014, l'objectif de 10 000 retraités syndiqués CGT dans la Métallurgie. Cela veut dire faire deux fois plus d'adhésions que l'année passée. Un objectif ambitieux mais pas insurmontable, malgré les difficultés que va, par exemple, provoquer l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein.

Les Assemblées Générales de rentrée doivent s'emparer de cette question.

La matinée du 12 fut consacrée à la communication. C'est Norbert BOULANGER qui en fut l'animateur. D'abord, avec un gros dossier détaillé distribué aux membres du Conseil National, puis avec un discours introductif. Ce discours commençait par une mise au point : ne faut-il pas parler de « bataille des idées » plutôt que de « communication », un terme technique emprunté aux dirigeants d'entreprise ?

Les interventions qui firent suite ont porté sur :

- Le poids idéologique des médias dominants (presse, télé ...), leur lien avec le patronat et en particulier avec le secteur financier. Les pratiques des journalistes, leurs contradictions. La résistance aux discours des médias (l'exemple du référendum de 2005, la bataille des retraites de 2010 ...).

- Quelle action pouvons-nous mener face à ces médias ? Développer nos critiques, revendiquer pour d'autres pratiques journalistiques. Mener nos batailles revendicatives et la lutte pour mettre fin à la domination capitaliste.

- Les médias de la CGT (NVO, Vie Nouvelle, les publications de la Fédération et celles de l'UFR, nos tracts ...).

Des questions : publications trop nombreuses, pas assez diversifiées en fonction des publics exemple : les jeunes), quelle utilisation des nouvelles technologies, comment faire valoir l'utilité du syndicalisme retraité ... ?

Cette discussion fut une première, elle ouvre un chantier que nous devons poursuivre pour construire un autre rapport de forces.

Le Conseil National s'est séparé après un pot offert par notre camarade Claude BOURGEOIS qui fêtait son mariage. Comme quoi, être en retraite, c'est aussi la possibilité d'une nouvelle vie qui commence.

Hervé RIGAUULT
Membre du Bureau National

Renault Sandouville (Seine-Maritime)

Assemblée Générale des syndiqués retraités du 17 septembre 2013

Participation : 22 présents. Cette faible participation s'explique par le fait que de nombreux retraités prennent des vacances hors période en septembre. Norbert BOULANGER de l'UFR Métallurgie indique que l'on retrouve ce problème partout avec les retraités y compris au Conseil National. Cependant, après la victoire des PRV on pouvait s'attendre à une meilleure participation de leur part.

Fête de la victoire des PRV (Préretraite Volontaire) : Jean-Louis LEFEBVRE fera un courrier pour informer de l'organisation d'un repas avec participation financière des PRV et du syndicat pour fêter la victoire en octobre et en invitant ceux qui ont soutenu la lutte. La date sera fixée au bureau du 8 octobre, car il faut tenir compte des disponibilités des invités et de la salle. Dans ce courrier, Jean-Louis LEFEBVRE rappellera aux PRV l'importance de rester syndiqué ne serait-ce qu'en reconnaissance pour le travail accompli par la CGT. La victoire n'est pas un cadeau de la direction mais elle a été arrachée par la lutte unie. Un tract sera fait et distribué par les PRV à l'usine pour rappeler ce que les PRV ont vécu.

Retour sur la manifestation du 10 septembre : en dépit des obstacles, les manifestations ont été un succès avec une bonne participation notamment au Havre. Le combat doit continuer. Une prochaine manifestation nationale sera bientôt fixée. La participation plus faible que sous Sarkozy à plusieurs causes :

- Les difficultés d'organisation, car elle était très tôt après les congés,
- la division syndicale et politique,
- les déceptions sur la politique du gouvernement,
- la honteuse campagne des médias disant qu'il n'y aurait personne, que tout était décidé donc inutile de manifester,
- le manque de perception claire sur les possibilités de faire autrement : par exemple de prendre l'argent sur les profits financiers, les niches et la fraude fiscale, les dividendes versés aux actionnaires.

Activité dans l'usine : nouveaux jours chômés et nouvelles perspectives de baisse d'effectifs, le climat est morose. Les élections de DP et CE qui ont lieu tous les quatre ans se tiendront en janvier 2014. Ces élections sont très importantes. La CGT va mener une campagne du CE sur deux idées :

- Si la CGT n'était pas là dans quelle situation seriez-vous ?
- La CGT est capable de gérer le CE, elle a fait de belles choses quand elle le gérait.

Un collectif de travail se met en place pour réfléchir aux arguments à mettre en avant. Il est demandé à la section de désigner un retraité. La proposition retenue est celle de Didier ESCUDERO. Tous ceux qui ont des idées d'argumentation doivent envoyer un mail dès maintenant ou écrire à Didier.

Un livre sur les 50 ans de luttes à Renault Sandouville : Daniel GRANCHER fera un livre qui sortira pour 2014 ou 2015. Ce sera le livre de la CGT et non celui de Daniel, qui sera bâti autour de témoignages, d'anecdotes de ceux qui ont mené les luttes. Il sera

différent de celui de Louis GEHIN. Il montrera le rôle de la CGT, la liaison entre les luttes et l'essor puis le déclin de l'usine. Dans un premier temps, la liste des personnes à interviewer sera établie. Un appel est lancé pour communiquer les coordonnées de tous les témoins possibles et des témoignages écrits ainsi que des illustrations.

Réorganisation du bureau de la section :

- Jean-Luc GIFFARD a souhaité ne plus être secrétaire tout en restant au bureau pour s'occuper du Journal « Trait d'Union ».
- Jacques SIMON se retire du bureau et de son poste de trésorier.
- Daniel GRANCHER remplace Jean-Luc à compter de ce jour.

Compte tenu des activités et des loisirs des retraités, Daniel souhaite que le bureau soit élargi à 2 ou 3 personnes de plus de façon à pallier aux absences légitimes. Richard LEGOSLIS donne son accord pour être au bureau. Il resterait plus que 2 ou 3 personnes à trouver. Les réunions de bureau ont lieu tous les deux mois au syndicat, à l'usine. Le poste de trésorier n'est pas pourvu pour l'instant. Le bureau du 8 octobre devra décider de la répartition des responsabilités et trouver un trésorier.

Auparavant, Norbert BOULANGER prévoit de discuter avec le syndicat des actifs pour que notre section puisse avoir un sous-compte, avec la signature d'un carnet de chèques dépendant de la responsabilité du syndicat. C'est légal et cela existe déjà à la section des retraités de Renault Le Mans. Cela simplifierait la tâche du trésorier du syndicat et celui de la section, et nous aiderait à combler le poste vacant.

Départ de syndiqués de la section vers l'UL d'Harfleur : une dizaine de syndiqués de notre section ont créé une autre section de retraités à l'UL d'Harfleur. C'est anormal. Daniel GRANCHER leur a demandé individuellement de revenir dans la section tout en continuant d'essayer de regrouper des syndiqués isolés dans le cadre d'une commission à l'UL. Nicolas GREMONPEZ en a parlé aux instances. Norbert BOULANGER propose une réunion avec l'UL d'Harfleur, les syndiqués concernés, le syndicat et la section de retraités. A suivre.

Loisirs : Concernant la soirée beaujolais du 29 novembre, Jean-Claude LEBAILLY ayant été informé que la salle n'était pas libre, le bureau du 8 octobre devra décider du report ou de l'annulation de cette soirée.

Commission exécutive du syndicat du 30 septembre : en font partie, Daniel GRANCHER qui remplace Jean-Luc GIFFARD, Jean-Louis LEFEBVRE nouvel élu. Daniel ANDONAI à la commission de contrôle financier. Jean-Louis est donc chargé de soulever les sujets suivants : la fête de la victoire des PRV, la trésorerie, les loisirs pour que le syndicat nous donne un moyen pour en organiser soit vivats soit autre car c'est une grosse demande des retraités. Il annoncera aussi la désignation de Didier ESCUDERO pour participer au collectif de réflexion sur les élections de DP et CE. La réunion s'est terminée avec un pot d'amitié.

Et, il faudrait travailler plus longtemps ?

Depuis le début de l'ère moderne, une question se pose à l'Occident : dans quelle mesure la rationalité économique est-elle compatible avec ce minimum de cohésion sociale dont une société a besoin pour survivre ? Aujourd'hui, cette question se pose sous des aspects nouveaux, avec une actualité et une acuité accrues. Le contraste est en effet saisissant entre la réalité et le discours lénifiant de l'idéologie dominante.

Dans l'ensemble des pays capitalistes d'Europe, on produit sept fois plus de richesses qu'il y a soixante-cinq ans. Cette production n'exige pas sept fois plus d'heures de travail, mais une quantité de travail beaucoup plus faible.

Ces chiffres, les médias, des représentants politiques, préfèrent ne pas les regarder en face. Ils se refusent à voir que nous ne vivons plus dans une société de producteurs, dans une civilisation du travail. Nous sortons de la civilisation du travail, mais à reculons, et nous entrons à reculons dans une civilisation du temps libéré, incapables de la voir et de la vouloir, incapables donc de civiliser le temps libéré qui nous échoit, et de fonder une culture du temps disponible et une culture des activités choisies pour relayer et compléter les cultures techniciennes et professionnelles qui dominent la scène.

Les discours restent dominés par le souci de l'efficacité, du rendement, de la performance maximale, donc d'obtenir le plus grand résultat possible avec le minimum de travail et dans le minimum de temps. Et nous semblons ignorer que nos efforts d'efficacité, de rationalisation ont pour conséquence principale ce résultat de nous libérer du travail, de libérer notre temps.

Cette incapacité de nos sociétés à fonder une civilisation du temps libéré entraîne une distribution absurde et scandaleusement injuste du travail, du temps disponible et des richesses. L'attention se fixe sur les nouvelles carrières qu'ouvre la révolution microélectronique et sur les transformations fondamentales qui en découlent dans la nature du travail industriel et, surtout, dans la condition des salariés. On nous dit que les tâches répétitives et de pure exécution tendent à disparaître de l'industrie, que ce travail tend à devenir prenant, responsable, auto-organisé, diversifié, exigeant des individus autonomes, capables d'initiative, capables de communiquer, d'apprendre, de maîtriser une diversité de disciplines intellectuelles et manuelles.

Interrogeons-nous sur la proportion des salariés accédant à cette nouvelle condition, car, que deviennent les 50 % ou 60 % de salariés de la métallurgie qui n'accéderont pas à la condition enviable qui vient d'être décrite ?



Que deviendront les 75 % de salariés de l'ensemble des industries qui ne pourront accéder à cette condition ? Et surtout : ces changements ne s'accompagnent-ils pas de gains de productivité très rapides - de + 10 % par an notamment dans l'industrie automobile ?

Pour près de la moitié de la population active, l'idéologie du travail est devenue une mauvaise farce ; l'identification au travail est désormais impossible, car le système économique n'a pas un besoin régulier de leur capacité de travail. La réalité que nous masque l'exaltation de la «ressource humaine», c'est que l'emploi stable, à plein temps, durant toute l'année et toute la vie active, devient le privilège d'une minorité. Pour près de la moitié de la population active, le travail cesse d'être un métier qui intègre dans une communauté productive et définit une place dans la société.

La tâche d'une gauche, si gauche il doit y avoir, consiste à transformer cette libération du temps en une liberté nouvelle et en des droits nouveaux : le droit de chacun et de chacune de gagner sa vie en travaillant, mais en travaillant de moins en moins, de mieux en mieux, tout en recevant sa pleine part de la richesse socialement produite. Le droit, d'autre part, de travailler de façon discontinue, intermittente, sans perdre durant les intermittences de l'emploi le plein revenu - de manière à ouvrir de nouveaux espaces aux activités sans but économique et à reconnaître à ces activités qui n'ont pas la rémunération pour but une dignité et une valeur éminentes, tant pour les individus que pour la société elle-même.

La rationalisation économique libère du temps, elle continuera d'en libérer. Que doit être une société dans laquelle le travail à plein temps de tous les citoyens n'est plus nécessaire, ni économiquement utile ? Quelles priorités autres qu'économiques doit-elle se donner ? Comment doit-elle s'y prendre pour que les gains de productivité, les économies de temps de travail profitent à tout le monde ? Comment peut-elle redistribuer au mieux tout le travail socialement utile de manière que tout le monde puisse travailler, mais travailler moins et mieux, tout en recevant sa part des richesses socialement produites ?

Ce n'est certainement pas en voulant à tout prix continuer à faire travailler des salariés jusqu'à 65/67 ans et voir plus en reculant l'âge de départ en retraite, tout en laissant plus d'un jeune sur quatre de moins de 24 ans sans emploi et sans ressources (25,7%).

Il y a les moyens de faire autrement, à nous de l'exprimer, de le clamer, de le revendiquer, haut et fort, face au patronat et au gouvernement....

Bernard LAMIRAND
Membre du Conseil National



Retraites : l'invention de la caisse vide...

Il y a 30 ans, la gauche instaurait le droit à la retraite à 60 ans. Des réformes de 1993, 1995, 2003, 2007 et 2010, imposées par la droite ont considérablement fait reculer ce droit. Pourtant, le MEDEF et la Commission Européenne exigent de nouveaux reculs sur l'âge de départ et une augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein. Ils poussent, en faisant baisser les pensions, à une retraite par capitalisation dans le seul intérêt des financiers. Ils poussent différents systèmes (par point, notionnels..) contre la retraite par répartition qui est pourtant la seule sûre. Ils veulent aussi l'harmonisation par le bas du privé et du public, l'alignement de l'âge de départ à la retraite en Europe vers le moins disant social, c'est-à-dire 60 ou 70 ans.

Allonger les annuités cotisées au travail, c'est un leurre : en pratique, le chômage des seniors augmentant, elles baissent. 40% ont une décote. A partir de 55 ans, les deux tiers des salariés sont licenciés, inaptes, malades, au chômage. Fixer à 42 ou 43 ou 44 annuités les cotisations pour une retraite à taux plein, cela revient à imposer aux salariés de sauter à la perche sans perche, ils ne les atteignent pas.

Ce sont les années de bonheur après 40 ans de labeur qu'ils veulent nous prendre. Les meilleures années de la retraite, c'est entre 60 et 65 ans. Les plus dures années au travail, c'est entre 60 et 65 ans. Si on vit plus longtemps c'est en partie grâce à la retraite à 60 ans. Si on vit plus longtemps, c'est pour en profiter

plus longtemps. La retraite, on le veut pour vivre, pas quand on est grabataires. D'ailleurs, déjà, l'espérance de vie en sans incapacité baisse en France chaque année depuis 2008....

Il y a trois budgets en France, celui des caisses sociales (450 milliards), celui des collectivités territoriales et celui de l'Etat (300 milliards). Le budget social, le plus important des trois, ne génère pas plus de 10% de déficit et seulement 10% de la dette totale (et encore, ce chiffre est exagéré). 90% de la dette du pays ne provient pas de nos caisses de protection sociale, ni de la Sécurité sociale. Les caisses ne sont pas « vides », ni menacées : en fait, la retraite c'est du salaire socialisé.

Or, les salaires sont bloqués et le chômage ronge nos cotisations. Pour permettre la relance, il faut hausser les salaires ! Les geler, c'est accroître l'austérité, donc la récession, donc l'augmentation des déficits et de la dette. Ce sont les cotisations salariales et patronales qu'il faut moduler, pas les annuités, pas l'âge de départ. La prestation doit être assurée, 60 ans sans décote, et les cotisations doivent être ajustées en conséquence.

Cotisations modulées = retraite assurée !

*Par Gérard FILOCHE
Inspecteur du travail l'Huma Dimanche
du 4 au 10 juillet 2013*

La retraite, cet acquis insupportable pour les capitalistes

Dans nos sociétés capitalistes développées, il faudrait travailler plus et plus longtemps, c'est le thème développé par la droite et le Medef ! Selon eux, l'humanité serait condamnée à rouler son rocher sans cesse plus loin et plus haut. Dans une certaine gauche, il en est qui cèdent aux faux arguments démographiques : l'espérance de vie s'accroissant, il serait normal de travailler plus longtemps et de cotiser davantage.

Difficile de nier la réalité du vieillissement. Le nombre de personnes âgées de plus de soixante ans a doublé depuis l'après-guerre et l'espérance de vie a sensiblement augmenté, alors que la population active a augmenté moins vite. Cette contradiction a été résolue en France grâce à une progression considérable de la productivité totale du travail. Aujourd'hui, chaque actif produit 7,4 fois plus qu'en 1946 en euros constants.

Le fait que le capital, par les prélèvements qu'il opère d'intérêts et de dividendes, accapare de plus en plus les fruits de cette croissance de la productivité, à la conséquence d'accroître le partage inégal de la valeur ajoutée au détriment du travail et par effet en cascade de dégrader la productivité dans sa globalité, celle du travail et celle du capital. Ceci appelle un développement d'un nouveau type de productivité associant création de richesses et d'emploi à un moindre coût en capital. Les économies ainsi réalisées doivent être disponibles pour assurer le développement de l'ensemble de la société et pour concevoir tout autrement, la sujétion des humains au temps de travail.

Il n'y a pas d'avenir pour nos retraites si l'on ne relance pas la croissance réelle et cette base pérenne et féconde de financement que constituent les salaires, l'emploi, les qualifications avec les élévations de productivité que celles-ci permettent.

Il est décisif d'insister sur cet autre impératif que devrait constituer une réforme de l'assiette des cotisations patronales pour la protection sociale. Il s'agit de faire de ces cotisations davantage qu'un prélèvement sur la richesse créée : un stimulant, un incitateur à créer encore davantage de richesses de manière efficace. Pour cela, on modulerait le taux de cotisation afin que les entreprises qui limitent les salaires et licencient soient assujetties à des taux beaucoup plus lourds. A l'inverse, les entreprises qui développent : emplois, salaires et formation, seraient assujetties à des taux plus bas.

A contrario de cette dimension économique, la possibilité pour les travailleurs de vivre dans de bonnes conditions sans travailler à partir de 60 ans est pour les capitalistes insupportable. Il y a, avec la retraite, un début de dépassement du statut de salarié, une mise entre parenthèses de la dépendance de l'employé à l'égard de l'employeur. Cette possibilité offerte au monde du travail, et gagnée de haute lutte, d'échapper à un rapport de subordination qui est la clé de voûte de nos sociétés dans un monde nouveau.

*Norbert BOULANGER
Membre du Bureau National*

Et le suivi post-professionnel ?

Il existe encore faut-il pouvoir y accéder. Si nous avons couru un risque professionnel cancérigène, par exemple expositions à l'amiante, à la radioactivité, et à un ou plusieurs agents chimiques officiellement classés comme cancérigènes, nous avons dans notre vie au travail accès à un suivi spécifique du médecin du travail. Si nous ne sommes plus exposés(es) (mais toujours en activité), nous avons un suivi post-exposition. Lors du départ en retraite, ce suivi se transforme en suivi post-professionnel (SPP) par un médecin de notre choix et ceci est aux frais de la branche AT-MP financée par les employeurs.

Si des conséquences de ces expositions survenaient, le dépistage pourrait-être plus précoce et les soins plus efficaces ; et nous aurions accès à un droit à réparation et du préjudice subi du fait du travail.

Cependant, et c'est bien connu il y a une véritable méconnaissance des salariés à ces expositions grâce au jeu de cache-tampon des risques professionnels, et pire encore de leur prévention, auquel scandaleusement excellent nombre d'employeurs.

La cause c'est qu'en fait, derrière la toile d'araignée juridique dressée par les virtuoses du ministère du travail et du ministère de la santé, en réalité il n'y a pas grand-chose. Ce qui fait qu'en matière de santé au travail et post-professionnel, ce soit disant magnifique dispositif relève de la science-fiction. On pourrait croire qu'il suffit de demander pour avoir accès au SPP, mais dans l'univers de la santé au travail, la réalité est virtuelle.

Même si le site de l'assurance maladie nous indique le processus sur Ameli.fr, on y apprend que ce suivi « organisé par l'Article D461-25 du Code de la Sécurité Sociale est (premier verrou) réservé aux cancérigènes « officiels » : si nous avons été soumis à un produit suspecté d'être cancérigène mais qui n'a pas le label européen, même si l'OMS le reconnaît comme tel, ça ne compte pas !

Ensuite, les examens médicaux sont précisés par arrêté (deuxième verrou). Cela « limite les dégâts ». Ainsi, pour l'amiante, alors que dès 1996 le scanner thoracique est cité officiellement comme moyen de suivi des salariés soumis à ce risque, il aura fallu attendre 2011, soit quinze ans, pour que l'arrêté permette cette prescription dans le cadre du SPP.

De plus, théoriquement, le médecin chargé du suivi peut prescrire d'autres examens complémentaires, mais, (troisième verrou)



uniquement sur accord du médecin conseil de la caisse de Sécurité Sociale.

Enfin, et là (c'est une véritable porte blindée), même si, théoriquement encore, peut s'y substituer un certificat médical du médecin du travail ou encore, à la demande du retraité, une enquête de la Caisse de Sécurité Sociale, il est nécessaire, pour avoir accès au SPP, de produire une attestation d'exposition de son employeur à l'agent cancérigène. Et là pour faire sauter la porte blindée ce n'est pas gagné ! Car évidemment, les employeurs ne se bousculent pas pour tracer les risques et tout particulièrement celui-ci !

Il arrive même parfois que des employeurs peu scrupuleux poussent, la forfanterie jusqu'à rédiger des attestations de non-exposition, alors que l'exposition est tout à fait avérée. Qu'il faut parfois aller en justice pour obtenir cette attestation. Un vrai cauchemar pour les salariés et retraités qui ont été exposés à des agents cancérigènes !

Alors, que depuis la mise en place du SPP, des centaines de milliers de salariés ont été exposés professionnellement au risque cancérigène, seulement 3000 à 4000 retraités y ont eu accès. Comment peut-on ne pas s'étonner du bilan calamiteux des reconnaissances des cancers professionnels qui ne représentent que 6% des cancers attendus, ce qui signifie que la cause de 94% d'entre eux est ignorée ?

En fait, dans l'univers du suivi spécifique de l'exposition aux agents cancérigènes, du suivi post-exposition et du suivi post-professionnel, ne pas délivrer d'attestations d'exposition relève de l'abstention délictueuse de l'employeur et constitue une perte de chance pour le salarié du fait du mépris de son droit de savoir.

Le SPP, devrait être mis en place sur simple demande du salarié qui estime avoir été exposé et imputé directement à l'entreprise et à l'organisme responsable. C'est à l'employeur que reviendrait d'établir la preuve de l'absence d'exposition.

Dans cet univers, les cancérigènes ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise et le SPP doit devenir environnemental et être étendu aux riverains. Comme « le changement c'est maintenant », il est plus que temps que l'univers de la santé au travail converge avec notre univers et qu'enfin le suivi post-professionnel passe de la fiction à la réalité.

Une revendication de l'amélioration du suivi post-professionnel qui mérite à mon avis des formes d'actions spécifiques des syndiqués de l'UFR Métallurgie ! Des actions qui iraient bien au-delà des traditionnelles actions de l'UCR !



Elisabeth ACHET
Membre du Bureau National

Ordo-libéralisme allemand, néolibéralisme européen et construction de l'Europe

L'ordo-libéralisme allemand constitué dans les années 30 à Fribourg autour de la figure dominante de Walter Eucken est la forme allemande du néolibéralisme qui va s'imposer après la Deuxième Guerre Mondiale en RFA. Cette doctrine économique, devenue véritable idéologie sociale et politique cimentant un large consensus en Allemagne de l'Ouest, a été également le fondement doctrinal de la construction européenne. C'est donc la formation d'un néolibéralisme proprement européen dont il est question, dont l'ordo-libéralisme allemand est la base principale.

Frits Bolkenstein détaille le programme de réformes qui doit permettre de bâtir l'Europe « ordo-libérale » : l'Europe libérale, dans la lignée de l'ordo-libéralisme, est un programme clairement dessiné.

Il est très explicite sur le fait que cette Europe telle qu'elle se construit est non seulement un projet anti-socialiste, mais un projet tourné contre l'État social, et il rappelle que : « Pour Eucken, le socialisme était une vision d'horreur, un modèle, non seulement d'inefficacité, mais aussi, et surtout, d'absence de liberté ».

L'ordo-libéralisme est une doctrine de l'engagement et de la transformation sociale : il s'agit de construire l'économie de marché de fond en comble sur la base d'une analyse scientifique. La composante morale lui est consubstantielle : l'«ordre libéral» témoigne de la capacité humaine à créer volontairement et consciemment un ordre social juste, conforme à la morale et à la dignité de l'homme. La création d'un Etat de droit est la condition de cet ordre libéral.

Relevons trois aspects doctrinaux importants :

- La « morphologie » économique et le constructivisme juridique
- Les politiques ordonnatrices et régulatrices
- La dimension sociale de l'économie de marché

1 - La « morphologie » économique et le constructivisme juridique :

Le premier aspect théorique de la doctrine consiste à voir dans les réalités historiques des combinaisons variables de formes économiques universelles, et que l'on peut isoler par un travail de typologisation. L'idée de base tient que l'activité économique se déroule dans un cadre, dans un ordre ou une organisation spécifique. Cet ordre ou cadre concret, on peut en dessiner intellectuellement les propriétés de sorte à composer un modèle ou un type que l'on pourra chercher à approcher concrètement par une politique adéquate visant à façonner la réalité.

2 - les politiques ordonnatrices et régulatrices : Les néolibéraux allemands ne sont pas hostiles à l'intervention de l'Etat, mais ils distinguent les bonnes des mauvaises selon le critère de leur conformité au « modèle » proposé par la constitution. Mais une fois posée la méthode, comment définir précisément la politique ordinaire à mener ? C'est une politique qui a un double niveau et un double objet: un façonnement de la société par la législation et « une police des marchés ».

3 - La dimension « sociale » de l'économie de marché : L'un des aspects importants de la doctrine est l'interdépendance de tous

les niveaux de la réalité humaine. L'ordre politique, les fondations juridiques, les valeurs font partie de l'ordre global. Une société et un Etat conformes au marché constituent les objectifs de la politique. Il n'y a plus guère de séparation entre Etat et société, comme dans le libéralisme classique mais une confusion dans une « machine économique » (Alfred Müller-Armack). C'est la signification profonde de l'expression « économie sociale de marché » comme machine économique globale conçue sur le modèle de l'entreprise. La concurrence est un modèle social. Elle va de pair avec la liberté. Pas de liberté sans concurrence, pas de concurrence sans liberté. L'idée des ordo-libéraux est que la concurrence est le mode de rapport interindividuel le plus conforme à l'efficacité économique dans une société mais aussi le plus conforme aux exigences morales que l'on peut attendre de l'homme, ce qui lui permet de s'affirmer comme un être autonome, responsable, libre. Toutes les activités doivent y être soumises. Ce qui signifie également que la concurrence doit être loyale, libre et non faussée. Toute distorsion de la concurrence consacre la réintroduction de la domination soit de l'Etat soit d'un groupe d'intérêts sur l'individu. La question centrale est celle du pouvoir, dont dépend celle de la propriété. L'idéal social, parfois très archaïsant des ordo-libéraux, renvoie à la fois à une société de petits entrepreneurs dont aucun n'est en mesure d'exercer un pouvoir exclusif et arbitraire sur le marché et à une démocratie de consommateurs souverains exerçant quotidiennement leur pouvoir individuel de choix (c'est « le plébiscite de tous les jours » du marché). Cet idéal est à la fois refus de l'interventionnisme étatique dans le processus économique, refus des cartels et des « positions dominantes », refus des pouvoirs monopolistiques des syndicats et des coalitions professionnelles.

Au moins c'est clair, cette Europe-là, ce n'est pas celle dont ont besoin les peuples des pays européens, elle est faite pour la finance et le capital, à nous de la transformer !



Jean-Claude PLEWINSKI
Membre du Conseil National

Mars - avril 1963 : les mineurs en grève font plier le Général de Gaulle



Printemps 1963, le bras de fer est engagé entre les fédérations CGT, FO et CFTC des mineurs et le gouvernement dirigé par le général de Gaulle. Les grévistes sont réquisitionnés mais ne cèdent pas. Un immense mouvement de solidarité les accompagne.

La grève générale des mineurs des Charbonnages de France, du 1^{er} mars au 5 avril 1963, avait comme revendication principale le rattrapage du retard des salaires miniers sur ceux de l'industrie privée, que la fédération CGT des mineurs avait évalué à 11 %. Elle avait été précédée, en janvier, d'un mouvement de baisse du rendement organisé par la CGT et FO. Les discussions du 15 février avec les Charbonnages de France avaient échoué, ceux-ci ne reconnaissant que 2,77 % de retard.

Le retentissement national et international de la grève est dû, pour une large part, à la décision gouvernementale de procéder à la réquisition du personnel des Houillères. Revenu au pouvoir, soutenu électoralement par près des trois quarts des Français, le général de Gaulle, mal conseillé et ignorant tout de la classe ouvrière, ne s'attendait pas à un refus unanime de la corporation minière. Cette réquisition changea le caractère de la grève : c'était le droit de grève, reconnu par la Constitution, qui était en jeu, et donc les libertés syndicales. Les mineurs étaient à l'époque considérés comme les travailleurs les plus combattifs ; s'ils avaient cédé, la réquisition aurait pu être utilisée par la suite dans chaque conflit important. Ce ne fut pas le cas, unanimes, les mineurs poursuivirent la grève. Ceux des mines de fer de l'Est et les travailleurs de la SNPA Lacq (pétrole et gaz) étaient également en lutte.

Quand on touchait à la liberté, toute la France se mettait en colère. La solidarité envers les mineurs est générale, comme la grève. La CGT est en pointe, le 28 février, le secrétaire général, Benoît Frachon, réunit les dirigeants de toutes les fédérations. Son exposé est bref et impératif : « La réquisition des mineurs est très grave, c'est une violation inadmissible des libertés. Il ne faut pas se laisser impressionner par le gouvernement, il faut mettre le paquet ! Que chaque fédération prenne donc des mesures concrètes. »

Solidarité financière, solidarité en nature des agriculteurs et des commerçants, accueil des enfants des grévistes, participation aux manifestations. Le soutien est total et le Secours Populaire Français

particulièrement actif. Partis politiques de gauche, élus, travailleurs, paysans, classes moyennes, intellectuels, artistes, toute la France qui travaille et qui réfléchit est avec « ses » mineurs. Par exemple : le 10 avril, la CGT du spectacle organise un gala de solidarité. Aucune salle de spectacle n'a jamais vu, comme l'Alhambra de Paris ce jour-là, défiler en soutien sur ses planches autant d'artistes du music-hall, de la chanson, de musiciens, de réalisateurs, de vedettes du cinéma et du théâtre, dont certains mondialement connus, tels Michel Simon et Jean Vilar.

Totalement isolé, déconsidéré aux yeux d'une grande partie de l'opinion publique, le gouvernement instaura une commission dite des sages pour l'examen des rémunérations de tout le secteur nationalisé, présidée par Pierre Massé, commissaire général au plan, elle comprenait François Bloch-Lainé, directeur de la Caisse des dépôts et consignations, et Pierre Masselin conseiller à la Cour des comptes. L'évolution de tout ce qui fait la rémunération globale fut passée au crible. Finalement, la commission annonça qu'elle avait trouvé 10 % de retard pour les salaires miniers. Au lieu de prendre en considération les statistiques ministérielles, elle s'était basée sur l'évolution salariale que donnaient les comptes de la nation, comme la CGT. 10 % côté commission, 11 % côté CGT : les chiffres étaient très proches et témoignaient du sérieux de cette dernière.

Les 2 et 3 avril, fédérations syndicales et Charbonnages de France travaillent à la conclusion d'un accord. Outre l'augmentation des salaires (6,5 % immédiatement, puis une progression de 12 % échelonnée jusqu'au 1^{er} avril 1964), une quatrième semaine de congés payés est acquise, et il est décidé d'une table ronde chargée d'examiner l'évolution de la production charbonnière.

Pour la première fois, l'union syndicale dans l'action s'était réalisée dans toute la profession minière et le pouvoir n'avait pu exercer sa répression policière. Pour la première fois de l'histoire, une grève générale des mineurs, seuls dans la lutte mais entourés de solidarité, se terminait par un grand succès.

Extrait de l'article d'Achille BLONDEAU, Ancien Secrétaire Général de la fédération CGT du sous-sol

L'art en France sous l'occupation

« L'art en guerre » : L'activité artistique en France durant l'occupation est mal connue et peu étudiée, tant cette période suscite encore le trouble et la gêne ; une sorte de trou noir dans l'histoire de l'art.

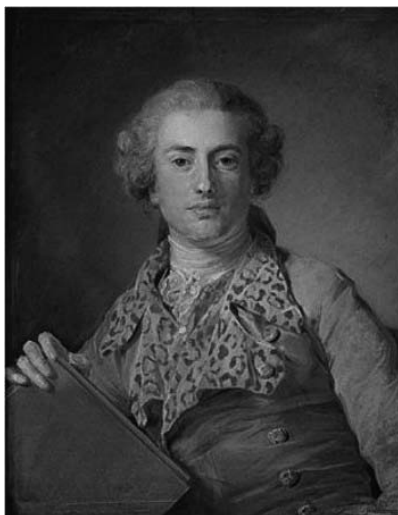
Un parcours qui s'ouvre en 1938 avec « l'exposition internationale du surréalisme » prémonitoire par sa noirceur de la tragédie à venir, et se termine en 1947 dans la liesse de la libération et le bouillonnement créatif que suscite la liberté retrouvée. Entre les deux : la guerre, la défaite, l'Occupation, Vichy et ses lois raciales ; le bannissement de l'art moderne, la suspension des communications, la désintégration des réseaux artistiques, les pénuries, l'isolement. De nombreux artistes choisir l'exil, d'autres moins chanceux, furent contraints à la

clandestinité, d'autres optèrent pour un exil intérieur. D'autres encore collaborèrent sans vergogne avec l'occupant, avec la bénédiction et les subsides du régime de Vichy. Mais aussi dans ces années de détresse matérielle et de désarroi que de jeunes artistes tenteront des expériences nouvelles.

L'intérêt de cette exposition a été le fait qu'elle n'était pas seulement un abrégé d'histoire mais qu'elle remémore des événements oubliés ou passés sous silence.

D'après Les lettres Françaises
Pierre BOLLE
Membre du Bureau National

Jean-Georges NOVERRE, un chorégraphe visionnaire



Jean Georges Noverre est né à Paris le 29 avril 1727. Il débute à Fontainebleau en 1742, devant la cour de Louis XV, puis le prince Henri de Prusse l'invite à Berlin. De retour à Paris, il entre dans la troupe de ballet de l'Opéra-Comique. Il épouse en 1748 l'actrice et danseuse Marguerite-Louise Sauveur.

À la fermeture de l'Opéra-Comique en 1748, Noverre se rend à Strasbourg et à Lyon, où il danse jusqu'en 1752. Il passe ensuite deux

années à Londres avec l'acteur britannique David Garrick. En 1754, il revient à l'Opéra-Comique et y compose son premier ballet, Les Fêtes chinoises. De retour à Lyon entre les années 1758 et 1760, il y produit plusieurs ballets et publie ses Lettres sur la danse et les ballets qui connaîtront plusieurs éditions et des traductions dans plusieurs langues. En 1760, Jean-Georges Noverre fut un révolutionnaire, il transforma la danse de divertissement de cour en « ballet d'action ». Appelé à Stuttgart en 1760, il y reste sept ans et fonde ce qui deviendra le Ballet de Stuttgart, puis se rend à Vienne, sous la protection de la future reine Marie-Antoinette qui le nomme maître des ballets de la cour. Il compose de nombreux ballets, dont certains en étroite collaboration avec Gluck. En 1775, Marie-Antoinette le fait venir à Paris et le fait nommer maître des ballets de l'Opéra. Après un second séjour à Londres durant la révolution, de 1785 à 1793, Noverre se retire à Saint-Germain-en-Laye vers 1795 et y meurt le 19 octobre 1810, alors qu'il prépare l'édition d'un Dictionnaire de la danse. Chaque année sa date anniversaire est la journée internationale de la danse.

Outre les Lettres sur la danse, on lui doit des Observations sur la construction d'une nouvelle salle de l'Opéra (1781), Deux lettres de M. Noverre à Voltaire (sur Garrick, 1801), des Lettres à un artiste

sur les fêtes publiques (1801), ainsi qu'un manuscrit non daté, rédigé vers 1752, intitulé Théorie et pratique de la danse en général, de la composition des ballets, de la musique, du costume, et des décorations qui leur sont propres. Ami de Voltaire, Frédéric II et David Garrick (qui l'a appelé « le Shakespeare de la danse »), ses plus célèbres ballets sont La Toilette de Vénus, La Mort d'Ajax, Le Jugement de Paris, Jason et Médée, Les Horaces, Les Petits Riens, etc., il est le grand théoricien du ballet d'action.

Poursuivant les réformes esquissées par Louis de Cahusac, il estime que le ballet doit peindre une action dramatique « sans s'égarer dans les divertissements », dépeindre les passions, les mœurs et les usages de tous les peuples. Le compositeur de ballet doit suivre la nature et la vérité, il doit offrir une narration logique fondée, comme le récit dramatique, sur la succession « exposition - nœud - dénouement ». La danse doit être naturelle et expressive plus que technique et virtuose. La danse « en action » doit émouvoir le spectateur par une pantomime expressive, inspirée du jeu théâtral, tel que celui de Garrick.

Il ne ménage pas ses critiques à l'égard de la danse de son temps, et plus particulièrement sur la situation de l'Opéra de Paris : il remet en cause l'organisation hiérarchique du ballet, il proscrit le masque qui, dit-il, « étouffe les affections de l'âme », il poursuit la réforme des costumes précédemment introduites à l'Opéra par Marie Sallé et prône des costumes véridiques, allégés et mieux adaptés à la danse. Dans la collaboration de Noverre avec le dessinateur Louis-René Boquet à Stuttgart, la recherche de l'élégance cède la place à celle de la « vérité historique » et le symbolisme et le formalisme caractérisant les costumes de ballet jusqu'à cette époque évoluent vers l'expression des émotions et de la réalité (bien que stylisée) du personnage.

Quant au danseur, selon Noverre, il doit posséder une culture générale large, incluant l'étude de la poésie, de l'histoire, de la peinture, de la géométrie, de la musique et de l'anatomie. Ainsi, les nouvelles propositions qu'il émet formeront le terreau du ballet romantique.

Pierre BOLLE
Membre du Bureau National

Le badminton



Le badminton est un sport de raquette qui oppose soit deux joueurs (simples), soit deux paires (doubles), placés dans deux demi-terrains séparés par un filet. Les joueurs, appelés badistes, marquent des points en frappant un volant à l'aide d'une raquette pour le faire tomber dans le demi-terrain adverse. L'échange se termine dès que le volant touche le sol, ou s'il y a faute.

Le volant est un projectile aux propriétés aérodynamiques uniques qui lui donnent une trajectoire très différente des balles utilisées dans la plupart des sports de raquette. En particulier, les plumes créent une traînée bien plus importante, causant une décélération plus rapide.

Le vent ayant beaucoup trop d'influence sur cette trajectoire, car le poids d'un volant est généralement de cinq grammes, le badminton est toujours pratiqué en intérieur.

Depuis 1992, le badminton est un sport olympique. À haut niveau, il nécessite une excellente condition physique ainsi que de très bonnes qualités techniques et tactiques. C'est également le sport de raquette le plus rapide du monde, il n'est pas rare de voir une douzaine d'échanges en double en moins de 10 secondes. Sport majoritairement pratiqué en Asie, le badminton recense plus de 200 millions de licenciés à travers le monde, ce qui en fait le 5^e sport le plus pratiqué au monde.

Histoire du badminton

Pratiqué par les Indiens d'Amérique latine il y a quelque 2000 ans, on retrouve des images de jeu du volant au XVII^e siècle dans les peintures d'artistes célèbres de l'époque (voir par exemple *La Fillette au Volant* de Chardin). L'un des ancêtres du badminton est le *battledore and shuttlecock* pratiqué en Angleterre dès le Moyen Âge, l'objet du jeu étant de maintenir en l'air un *shuttlecock* (volant) à l'aide d'une *battledore* (raquette ou palette).

Quant au badminton actuel, on raconte qu'un jour de 1873, des officiers anglais revenus des Indes se trouvant réunis dans le château du Duc de Beaufort à Badminton (ville anglaise du Gloucestershire), en viennent à évoquer le jeu indien du « poona », qui se pratiquait avec une raquette et une balle légère. Ils se mettent alors en tête d'y jouer. Mais n'ayant pas de balle sous la main, ils décident d'utiliser un bouchon de champagne, auquel ils attachent quelques plumes. Amusés et séduits par leur trouvaille, ils décident de faire connaître ce jeu, sous le nom du château où il est né : Badminton. Quatre

ans plus tard, ils publient les premières règles du jeu et s'en attribuent la paternité, bien qu'ils n'aient en fait rien inventé.

Il n'y a pas si longtemps, ce sport passait uniquement pour un sport de plage. Depuis 1934, date de la création de la fédération internationale de badminton (BWF), plus de 170 pays se sont affiliés à cette fédération, sur les 5 continents. Ce qui chiffre à plus de 100 millions le nombre de pratiquants sur la planète.

Le badminton actuel se joue en simple à deux ou en double à quatre à l'aide d'un volant que l'on doit faire passer d'un côté à l'autre du filet sans faire de fautes.

Le service : Le serveur n'a le droit qu'à un seul essai, et doit toujours servir en diagonale. Contrairement au tennis, il n'y a pas de let au service : on ne rejoue jamais un service (sauf en cas de litige) même si le volant a touché le filet.

Les raquettes : Les raquettes sont légères et mesurent environ 65 cm de long. Les raquettes se différencient donc par leur tête, leur flexibilité et leur équilibre, mais aussi par les matériaux utilisés pour leur construction.

Les volants : Il existe trois types de volants.

La tenue vestimentaire : Le badminton étant un sport pratiqué en salle, il nécessite le port de chaussures adaptées, avec une semelle non-marquante en gomme, afin d'éviter d'abîmer le revêtement des installations sportives.

Les joueurs portent un polo ou un tee-shirt et un short réglementaires. Chez les femmes, le port obligatoire d'une jupe ou d'une robe a longtemps été très débattu pour le nouveau règlement de la BWF (en 2011). Contesté notamment au sein des fédérations de plusieurs pays d'Asie, la proposition de règlement n'a finalement pas été retenue.



MESQUER - Bretagne Sud Le Château de Tréambert



Le village vacances est implanté sur un terrain vallonné et ombragé à proximité du village de Mesquer, au nord de la presqu'île de Guérande, au cœur du parc naturel régional de la Brière. La prestigieuse station de La Baule et son immense plage de sable fin est à 15 km. Tous commerces, banque et guichet automatique à 1 km.

MOYENS D'ACCÈS

Accès train : gare de La Baule/Escoublac, puis car (arrêt Lany) ou taxi.

TGV La Baule, 3h de Paris - service de cars de correspondance.

Accès route : Saint-Nazaire, La Baule, Guérande puis Mesquer. Paris : 460 km - Voiture conseillée pour découvrir la région, parking gratuit sur le village non surveillé

Accès avion : aéroport de Nantes.

L'hébergement :

• Animaux non admis
Formule gîte > Chalets 4 et 6 pers. : chalets individuels répartis en hameaux. Séjour avec coin cuisine équipée, chambre parentale avec 1 lit double + chambre avec 2 lits simples ou 2 chambres avec 2 lits superposés. Salle d'eau avec douche, WC séparés. Terrasse couverte avec mobilier de jardin.

Hébergement sous tente 4 personnes : avec coin cuisine équipée (réfrigérateur, plaque de cuisson) implanté sur un espace ombragé. Sanitaires collectifs.

Emplacements camping : Un espace est réservé à l'accueil des campeurs libres. Sanitaires collectifs.

Les services : accueil, parking, machines à laver et sécher payantes, salle de repassage, cabines téléphoniques.

En juillet-août : bar, boutique et service traiteur avec plats à emporter.

Les loisirs au village

Piscine et bassin enfants selon météo en juillet-août • 3 terrains de tennis • mini-golf • terrain de volley • 1 terrain multisports • 1 espace pétanque • ping-pong • salles d'activités • bibliothèque • espace jeux enfants • salle de spectacles.

Animation et soirées : Animation adultes et enfants à certaines périodes, formules locative sans animation le reste du temps
Aux vacances scolaires d'été.

En journée : activités de détente et sportives, apéritifs animés, balades découverte et excursions accompagnées à la découverte des trésors du terroir (avec et sans participation).

En soirée : rendez-vous pour une soirée animée ou un spectacle souvent suivi de la piste de danse.

Les enfants

Aux vacances scolaires d'été : club enfants de 3 à 12 ans et animation pré-ados et ados.

LES ALENTOURS

Une région à découvrir. Le charme de Guérande.

Le Marais de la grande Brière

Plage de Lanséria à 1,9 km

Ports de pêche comme La Turballe ou Le Croisic, ports de plaisance comme Piriac à 7 km, La Baule ou Le Pouliguen, tous sont colorés et animés.

Balades à pied, à vélo, à cheval et en chaland.

Exceptionnelle réserve d'oiseaux.

Les très nombreuses fêtes : bagads, processions, fête de la Sardine, etc.

Activités payantes, avec prestataires extérieurs

Centre équestre à Piriac (7 km), golf à Mesquer et club de voile.

Allez flâner à travers le damier des marais salants de Guérande, au coucher du soleil, les lumières sont si douces...

En saison, découvrez le travail du paludier et la fameuse fleur de sel au parfum unique de violette.

Village Vacances
Le Château de Tréambert
Rue de Kerlagadec - 44420 Mesquer
Tél. : 02 40 42 51 18



ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS Direction des Accords Collectifs.

Tél. : 01 76 60 85 32 - dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ACTION SOCIALE